

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance du 3 mars 2016 à Aillant-sur-Tholon

L'an deux mil seize, le trois mars, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Aillantais s'est réuni, salle communautaire, au 9 rue des Perrières à Aillant-sur-Tholon, sous la présidence de Monsieur Mahfoud AOMAR, Président.

Le président ouvre la séance à 18h30.

Présents (25) : Daniel DERBOIS, Evelyne MAURY, Jean-Pierre TISSIER, Jean-Marie VALNET, Hugues SAULET, LESCOT Jean-Claude, Bernard MOREAU, Marie-Louise COURTOIS, Mahfoud AOMAR, Marie-Laurence NIEL, Bruno CANCELA, Gilles MARCHETTI, Roger CHARPY, Benoît MAURY, Christian MARTIN, Yann HOUZE, Philippe GEORGES, Andrée GOLLOT, Alain THIERY, Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, Patrick DUMEZ, Jean CONSEIL, Alexis CHEVIGNY, David SEVIN.

Excusés :

Sophie PICON (Aillant-sur-Tholon)
William LEMAIRE (Aillant-sur-Tholon)
Claudine CIEZKI (Les Ormes)
Irène EULRIET BROCARDI (La Ferté Loupière)
Micheline VEILLARD (Val d'ocre)

3 pouvoirs : William LEMAIRE à Daniel DERBOIS, Sophie PICON à Evelyne MAURY et Micheline VEILLARD à Philippe GEORGES.

Le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2016
 2. Désignation du secrétaire de séance.
 3. Filière animation : rémunération des heures complémentaires
 4. Gendarmerie :
 - Devis pour diagnostic amiante sur enrobés des parkings
 - Devis GRDF pour suppression du raccordement au réseau de distribution de gaz naturel
 5. Modification du règlement de redevance incitative
 6. Tarification pour les accès ponctuels aux déchèteries
 7. Proposition du SDCY : groupement de commandes pour matériel de brassage du compost
 8. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement liées à l'achat du matériel intercommunal (rotor et balayeuse) avant vote du budget primitif 2016 – budget principal.
 9. Projet de convention de mise à disposition du rotor cure fossés
 10. Orientations budgétaires
 11. Emploi d'attaché territorial
 12. Dossier VYP : convention
- Questions et affaires diverses

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2016

Le procès-verbal de séance du conseil du 28 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil communautaire désigne Madame Evelyne MAURY, secrétaire de séance.

3. FILIERE ANIMATION : REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

Mahfoud AOMAR : La coordinatrice enfance-jeunesse qui n'est pas à temps complet accumule des heures de travail supplémentaires. Elle est à 31/35^{ème} car elle souhaitait avoir son mercredi après-midi et je pense qu'il faudra l'embaucher à 35 heures.

J'aimerais lorsqu'elle fait des heures complémentaires, c'est-à-dire jusqu'à 35 heures, que l'on puisse les lui payer plutôt que de les récupérer en repos compensateur car lorsqu'elle les récupère, c'est forcément synonyme d'absence et de rattrapage.

Patrick DUMEZ : S'agit-il d'une charge de travail ponctuelle ou bien est-ce récurrent ?

Mahfoud AOMAR : Aujourd'hui, cela va être récurrent pendant quelques mois. Après, je ne peux pas vous dire, c'est pour cela que l'on parle d'heures complémentaires. On le saura cette année mais là elle a du mal à suivre le rythme. La création de la Charte Multi Accueils de Loisirs de l'Aillantais (CHAMALA) et la mise en place du Collectif des accueils de loisirs de l'Aillantais (C.O.A.L.A) et enfin le nouveau Contrat Enfance Jeunesse à renouveler cette année demandent beaucoup de travail et de réunions.

David SEVIN : Ne peut-on pas décider d'octroyer une indemnité pour les heures supplémentaires de manière plus générale plutôt que de cibler uniquement les heures complémentaires de la coordinatrice enfance Jeunesse ?

Mahfoud AOMAR : Je suis surtout sur le cas de Carine BRANGER et vous savez que les heures supplémentaires sont payées différemment. Les heures complémentaires sont payées comme des heures normales. Ce que je souhaiterais c'est que Carine puisse faire ses quatre heures complémentaires par semaine.

Jean Claude LESCOT : On peut aussi envisager le compte épargne temps et le lui proposer.

Mahfoud AOMAR : Je n'ai évoqué avec elle que les heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- **d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires dans les conditions suivantes : filière animation - cadre d'emploi d'animateur principal,**

4. GENDARMERIE

Le président cède la parole à David SEVIN, vice-président chargé des compétences et de la coopération intercommunale.

- **Devis pour diagnostic amiante sur enrobés des parkings**

David SEVIN : On a tenté de débiter les travaux à la gendarmerie mais il s'avère que depuis 2012 on est obligé de réaliser un diagnostic amiante lorsqu'il y a des travaux de voirie et de vérifier qu'il n'y a pas d'amiante dans les enrobés et les bi couches. C'est une obligation, donc nous avons demandé des devis.

VERITAS ne nous a pas répondu, l'entreprise AGENDA nous propose 600 € HT et l'entreprise ACR 870 € HT pour réaliser le diagnostic. Aussi je vous propose de retenir l'entreprise AGENDA qui avait déjà travaillé sur un de nos bâtiments (le gîte).

Mahfoud AOMAR : Si seulement on ne fait pas ce diagnostic et qu'il s'avère qu'il y a de l'amiante, notre responsabilité et la mienne plus particulièrement pénale peut-être engagée, et c'est un risque que je ne veux pas prendre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **Accepte l'offre présentée par l'entreprise AGENDA pour la somme de 600 € HT,**
- **Autorise le président à signer le devis qui s'y rapporte et à engager la dépense correspondante.**

- **Devis GRDF pour suppression du raccordement au réseau de distribution de gaz naturel**

Mahfoud AOMAR : Je vous propose de retirer ce point de l'ordre du jour car nous sommes dans l'attente d'une proposition moins onéreuse de la part de GRDF. Nous repoussons cette question au prochain conseil.

5. MODIFICATION DU REGLEMENT DE REDEVANCE INCITATIVE

Le président cède la parole à Jean-Marie VALNET, vice-président chargé de l'environnement.

Jean-Marie VALNET : Notre règlement date de 2012. Il y avait donc nécessité de le toiletter. La commission s'est réunie pour se saisir du problème. Nous avons proposé un certain nombre de modifications qui vous ont été adressées.

Ces modifications portent que les points suivants : introduction des nouveaux emballages à trier à compter du 15 juin 2016 ; la gestion par le syndicat mixte de Puisaye des déchèteries de Pourrain, Toucy et Charny ; la mise en place du paiement de la caution du bac jaune (déchets recyclables) via la facture de redevance incitative avec remboursement également via la facture de résiliation ; mention que les levées seront précisées tous les ans ; changement d'adresse de la CCA ; indication des nouveaux modes de paiement ; indication de la nouvelle trésorerie de Joigny et des accès ponctuels aux déchèteries.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve les modifications du règlement de service des déchets ménagers,**

6. TARIFICATION POUR LES ACCES PONCTUELS AUX DECHETERIES

Jean-Marie VALNET : Il existe des maisons qui ne sont plus habitées (en cours de succession, logement en vente), il y a aussi des maisons en travaux avec plus ou pas encore d'habitants permanents et qui ne sont pas assujettis à la redevance mais qui en revanche ont des besoins ponctuels d'accéder à la déchèterie.

Plutôt que de leur appliquer une redevance incitative qui couvre tous les services, nous vous proposons un accès ponctuel avec une carte d'accès à la déchèterie payante.

Nous avons établi un coût moyen aidé qui est de 42.10 € HT /foyer (base année 2014) pour proposer soit un accès pour 6 mois arrondi à 25 € ou pour 3 mois à 12.50 €.

Ce n'est pas très cher, cela rend service. Quant à la quantité à déposer, ce sera à négocier avec le gardien de façon à ce que les gens ne viennent pas avec 6 m² d'un seul coup. Normalement ils sont assujettis au même volume (1 m²/semaine) mais parfois ils peuvent amener un peu plus. A voir avec le gardien en fonction du remplissage des bennes.

Mahfoud AOMAR : Cela nous permettra de rendre service et nous évitera de nombreux dépôts sauvages.

Philippe GEORGES : Comment ça se passe pour les déchèteries de Puisaye ? Faut-il inviter les habitants à se rendre à la déchèterie de Guerchy dans cette hypothèse ?

Information complémentaire : L'accès ponctuel se fera dans les mêmes conditions, les demandes de cartes pour un accès ponctuel des usagers seront faites par la CCA auprès du syndicat mixte de Puisaye et l'accès ponctuel sera facturé par la CCA.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Fixe le tarif pour l'accès ponctuel aux déchèteries à :**
 - **12.5 € pour 3 mois renouvelable une fois,**
 - **25 € pour 6 mois non renouvelable.**

Gérard CHAT : Ne pourrions-nous pas avoir de la CCA des pancartes pour interdire les dépôts sauvages ? Tous les ans dans les bois toujours aux mêmes endroits, nous en ramassons en grande quantité. On pourrait indiquer aux gens les amendes qu'ils encourent.

7. PROPOSITION DU SDCY : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR MATERIEL DE BRASSAGE DU COMPOST

Jean-Marie VALNET : Nous vous présentons la proposition du syndicat des déchets du centre Yonne de faire un groupement de commandes dont le syndicat serait le coordonnateur. La communauté de communes les achèterait pour les revendre aux particuliers.

Patrick DUMEZ : Avons-nous une idée du nombre de composteurs vendus sur le territoire de la CCA ?

Jean-Marie VALNET : Environ 1000 composteurs, sans compter les personnes qui achètent en direct en jardinerie. Il faut indiquer au moins un minimum, c'est une obligation.

Mahfoud AOMAR : Je vous propose de retenir un minimum de 10 et un maximum de 50 et s'il y a rupture de stock on en recommandera.

Marie-Laurence NIEL : Même si on n'achète pas le matériel de brassage, on peut être pédagogique et expliquer qu'il faut brasser le compost.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Syndicat Mixte des Déchets du Centre Yonne**
- **Accepte que le Syndicat Mixte des Déchets du Centre Yonne, représenté par son Président, Monsieur Nicolas SORET, soit le coordonnateur du groupement,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.**

8. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT LIEES A L'ACHAT DU MATERIEL INTERCOMMUNAL (ROTOR ET BALAYEUSE) AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL.

Les restes à réaliser du budget principal au chapitre 21 de la section d'investissement sont insuffisants pour mandater la dépense afférente à l'achat du matériel intercommunal décidé lors du dernier conseil communautaire du 28 janvier 2016 pour le rotor cure fossés et la balayeuse,

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) précise que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **Autorise le président à mandater les dépenses d'investissement relatives à l'acquisition de la balayeuse pour la somme 14 400 € TTC et du rotor cure fossés pour la somme de 8 982 € TTC à l'entreprise ALGAN GIREC.**
- **Dit que la dépense afférente à la balayeuse sera imputée à l'article 21571**
- **Dit que la dépense afférente au rotor cure fossés sera imputée à l'article 21578.**

Jean-Claude LESCOT indique les options retenues (pour un montant de 959 € HT) dans le cadre de l'achat du rotor cure fossés :

- Compteur horaire (utile pour les utilisations futures)
- 3^{ème} point hydraulique
- Basculement hydraulique de l'éjection
- Dispositif de mise en cordon (possibilité de mettre en andains)

Jean Claude LESCOT : Le matériel est arrivé chez le fournisseur. Je vous propose que mon employé communal puisse prendre le matériel à Charbuy et l'achemine à Saint-Maurice-Thizouaille au local de la CCA.
Je vous propose de donner rendez-vous à tous les employés communaux intéressés pour avoir une explication technique du matériel.

D'un commun accord, la date du mardi 15 mars 2016 à 9 heures est retenue.

Jean Claude LESCOT : On ne fait pas de relance là-dessus.

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU ROTOR CURE FOSSES

Jean Claude LESCOT : J'ai pris une convention de matériel pour une communauté de communes en France et je l'ai adaptée ; à priori c'est complet.

Philippe GEORGES : J'ai l'impression que si chacun on prend une assurance, on va se retrouver à payer 20 fois 50 € alors que si c'est la CCA elle va s'en tirer pour 300 €.

Jean Claude LESCOT Il n'y a pas que l'assurance du matériel, il peut aussi y avoir l'assurance des personnes.

Hugues SAULET : C'est le tracteur qui assure l'arrière jusqu'à 30 000 € environ. Il faut quand même une assurance pour le stockage du matériel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **Adopte la convention de mise à disposition proposée.**

10. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Mahfoud AOMAR : Je voulais faire un point avec le conseil communautaire sur les points suivants et j'aimerais que l'on ait une discussion là-dessus avant que la commission des finances ne se mette à travailler sur le budget.

Je voudrais vous faire la photo de la situation financière de la CCA et le réalisé de l'année en dépenses et recettes uniquement de l'exercice 2015. Nous sommes en négatif en fonctionnement d'environ 5 000 €.

Concernant les augmentations certaines en 2016 : nous avons l'école de musique et l'enfance-jeunesse. Avec certitude également, nous aurons une baisse des dotations. Celle de l'année dernière était de 33 000 €. Elle sera en 2016 au minimum comme celle de l'année dernière et on peut l'estimer autour de 35 000 €. Nous pouvons avoir une augmentation du FPIC.

Pour information, la prise en charge du SDIS représente 47% de nos recettes fiscales.

Nous aurons des dépenses conjoncturelles et des dépenses également plus pérennes à prendre en charge. En dépenses conjoncturelles, nous avons le PLUi. Dans les autres dépenses, nous aurons les dépenses de la compétence « développement économique » et de la compétence « tourisme ».

Concernant les dépenses de la compétence « économique » vous savez qu'il y a des réunions entre présidents d'intercommunalités qui se passent ici à Aillant.

A l'occasion de la dernière réunion, décision a été prise de faire un courrier au président du conseil départemental qui portait jusqu'à ce jour la compétence de développement économique, pour le rencontrer et savoir comment cela va se passer avec Yonne Equipement car certaines communautés de communes ont posé des jalons pour entrer dans le capital et certaines ont de gros moyens.

Je crois qu'il faudra avec nos moyens que l'on participe à cela nous aussi.

Voilà ce que nous avons dans les dépenses à court terme et à moyen terme.

Nous avons plusieurs possibilités. La première, c'est :

- De ne pas augmenter l'impôt et décider que le SDIS est pris en charge par les communes.
- Augmenter l'impôt d'un point, c'est 213 000 € de recettes supplémentaires. Le SDIS, c'est 266 000 €.

A titre personnel, je ne suis pas pour ça parce que je pars du principe que les communes ont des difficultés budgétaires et si chacune devait le payer, cela représente des sommes.

Pour le FPIC, à titre personnel, je suis partisan pour qu'il continue à aller aux communes mais soit en le baissant un peu soit en le gelant. C'est-à-dire que si seulement il augmentait cette année, c'est de se dire on reste sur la somme de l'année dernière et on en consacre par exemple 10% à la CCA.

Je vous donne un avis personnel même si j'en ai déjà discuté avec un certain nombre d'entre vous, c'est de partir en augmentant d'un point la fiscalité. Il serait plus judicieux d'augmenter la taxe d'habitation et un peu moins les autres mais je ne sais pas si techniquement c'est possible.

Je vous rappelle les taux des intercommunalités qui sont autour de nous. Il faut que l'on fasse un vrai choix courageux. Il faut faire des choses, il faut qu'on avance.

Notre taux de CFE est de 2.47 %, ils sont à 6.99% dans le Migennois, à 20.98% en Cœur de Puisaye.

Philippe GEORGES : Ces chiffres-là n'ont de sens que si et seulement si on y adjoint ceux des communes. En fait, quel est le poids de la fiscalité pour un habitant de l'Aillantais ? Si on parle de taxe d'habitation on parle de celle de la commune et de celle de la communauté de communes.

Et pour faire quoi ? Si une communauté de communes a mis les routes en commun, on peut penser que les communes ont baissé leur fiscalité et que la Communauté de communes l'a augmentée.

Mahfoud AOMAR : On vous a distribué il y a quelques mois un tableau avec toutes les compétences des intercommunalités. A part sur le Jovinien qui a une partie des routes, on a à peu près les mêmes compétences que la plupart des communautés de communes. L'auxerrois n'a pas la compétence « petite enfance », nous elle nous coûte 250 000 €. La CCA n'a pas à rougir de ses compétences, puisqu'elle est au même niveau que les autres si ce n'est plus en ce qui concerne la petite enfance.

Sur la taxe d'habitation, nous sommes à 2.7%, le Migennois est à 7.73., 9.84% pour Cœur de Puisaye et 9.51% pour le Jovinien et 9.64% pour l'Auxerrois.

Si on allait dans l'Auxerrois demain, qu'est-ce qu'on aurait de plus qu'aujourd'hui ? On aurait éventuellement le transport et on aurait plus la petite enfance.

Philippe GEORGES : Je considère que la loi NOTRe nous contraint à ce qu'il y ait une augmentation de la fiscalité de la CCA. Je sais que c'est inévitable et que cette augmentation c'est pour financer de nouvelles compétences qui ne peuvent se traduire par une baisse de fiscalité des communes parce que ce ne sont pas des compétences qui sont prises en enlevant aux communes.

Cela veut dire que là où on n'a pas le choix, comme l'office de tourisme, cela ne pourra se traduire que par une augmentation de la fiscalité et on ne pourra pas baisser dans nos communes.

Quand on dit les compétences pour les uns ou pour les autres, on ne dit pas pour autant combien elles pèsent. Je maintiens que seule une vision globale de la fiscalité peut être comparée (taux des communes + taux de l'intercommunalité). C'est en regardant cet ensemble, qu'on sait que toutes les compétences sont couvertes.

Mahfoud AOMAR : Je vous donne les chiffres de ce qui se passe, Je ne suis pas un fervent des impôts mais quand on les a doublés en 2011, je savais qu'on en avait besoin.

Philippe GEORGES : Oui et on a mis des services en face, qui existaient dans certaines communes, mais qui n'existaient pas partout. On a financé la petite enfance et un certain nombre de choses.

Mahfoud AOMAR : Oui, mais ces services coutent de plus en plus cher ; le prix des services petite enfance il y a 6 ans ce n'est pas le prix d'aujourd'hui et on ne l'avait pas toujours calculé.

Philippe GEORGES : Certes mais dans ce cas-là s'il s'agit d'augmenter les impôts pour faire face à une dépense supplémentaire qui a été décidée et votée, je ne vois pas où est le problème. Il n'y a pas à valider une augmentation juste parce qu'on serait moins bien lotis que telle ou telle commune, ça n'a pas de sens.

Mahfoud AOMAR : Quand vous augmentez les impôts dans votre commune, je pense que vous vous comparez par rapport aux autres communes qui sont autour de vous. Je fais exactement la même chose en ce qui concerne la CCA et je veux donner des comparaisons. Demain, si on est dans une autre communauté de communes, c'est intéressant de savoir ce que nos habitants vont payer.

Si tu prends la compétence petite enfance, ce n'est pas pour autant que les impôts ont baissé dans les communes. Ce serait intéressant de regarder.

Philippe GEORGES : Ils n'ont pas baissé car il y avait 5 communes dans l'Aillantais qui étaient concernées par les dépenses même si il y avait des enfants de toutes les communes qui en bénéficiaient. Si je prends l'exemple de Saint-Aubin nous avons financé jusqu'à 25 000 € par an et nous n'avons pas baissé nos impôts quand la communauté de communes a repris la compétence je le confirme. Par contre, on a rien augmenté entre 2001 et 2013.

Si je me compare petite commune à une petite commune rurale du Migennois en regardant ce que l'habitant verse à la commune et à la communauté de communes, là je peux faire une comparaison.

Mahfoud AOMAR : Je me compare aux services du Migennois ou par rapport à ce qui se passe en Puisaye, parce qu'ils n'ont pas plus de services que nous.

Monsieur Benoît MAURY quitte la séance.

Philippe GEORGES : Ce n'est pas tabou pour moi de parler d'augmentation des impôts à la CCA mais avoir conscience qu'il faut le faire avec parcimonie car ce sont nos habitants qui vont le subir. Après, ce qui est indispensable c'est qu'en face on finance quoi ? Quelle augmentation ? Quels nouveaux services obligatoires de par la loi etc. ? On a voulu rester une petite communauté de communes, il ne faudrait surtout pas qu'on attrape la maladie des grosses communautés de communes. Sinon je ne comprendrais plus ce qu'on fait là.

Mahfoud AOMAR : Oui, on est d'accord mais qu'est-ce que tu appelles « petite communauté de communes » ? C'est une petite communauté de communes dans l'ambition et dans les services que l'on apporte ? Aujourd'hui, je le répète, quoi qu'il arrive, et sans qu'on fasse rien de plus, on a 65 000 € de dépenses en plus dans le budget avec une baisse de 33 000 € pour ce qui concerne les dotations.

Philippe GEORGES : Je vois les recettes de fonctionnement de l'exercice avec 1 150 000 €, 60 000 €, ça représente 5%

Mahfoud AOMAR : Non, on parle des recettes fiscales. Nos recettes fiscales de l'exercice 2015, c'est 566 000 €.

Philippe GEORGES : Pour se financer, il faut utiliser aussi les dotations de l'Etat, en baisse d'accord, et la fiscalité. C'est l'ensemble que nous utilisons. Qu'est-ce que cela représente ? On a une augmentation de 60 000 €, qu'est-ce que cela représente comme augmentation de nos recettes fiscales ? Sans doute la même chose ?

Mahfoud AOMAR : Ces 60 000 € c'est sans la compétence économique, sans le PLUi, et sans le tourisme. Donc, aujourd'hui, la CCA a un choix qui est assez clair, soit on ne va pas plus loin et il faut quand même augmenter les impôts soit on est plus ambitieux, on veut faire plus de choses et il faut les augmenter un peu plus fortement. Il nous faudra faire plus que cela et j'y reviendrai. Le choix que je défends c'est celui d'aller de l'avant.

David SEVIN : On a 1 000 000 € environ d'excédent de report, si on regarde les dépenses 2016 pour la gendarmerie, on aura quasiment 0 € en excédent, on aura presque tout mangé. Quand on regarde plus loin, il faut augmenter notre fiscalité pour nos dépenses à venir (le PLUi, l'office de tourisme, l'école de musique). On n'a pas parlé de la compétence GEMAPI qui va occasionner sûrement des dépenses supplémentaires.

Donc, il faut déjà augmenter notre fiscalité pour couvrir nos dépenses à venir, et aussi pour se donner des marges de manœuvre. On n'a pas parlé de la maison de santé mais ce n'est pas un projet enterré. Il y a d'autres compétences qui peuvent nous être transférées, je pense qu'il faut aussi avoir un peu de réserves pour les exercer convenablement.

Je suis d'accord pour qu'on ait une vision globale et que l'on compare mais comparer c'est toujours délicat. On peut le faire à partir de ce que donne le ministère des finances et par rapport aux strates et ce n'est pas évident. On n'a pas tous les mêmes charges, la même longueur de voirie, la même DGF. Donc les comparaisons sont un peu délicates et il faut, à mon goût, être prudents tout comme il faut être aussi prudents sur notre comparaison par rapport aux autres intercommunalités.

Notre objectif doit être davantage de faire évoluer l'intercommunalité et de lui donner les moyens d'évoluer plutôt que de se comparer aux autres intercommunalités et d'atteindre des taux au cas où on en rejoindrait une un jour.

Mahfoud AOMAR : L'objectif n'est pas de les rejoindre.

Philippe GEORGES : La loi NOTRe a eu l'immense avantage de faire que tout le monde va payer plus cher. Faisons-le avec une volonté d'être économe des ressources de nos concitoyens.

Jean Claude LESCOT : En augmentant d'un point la taxe d'habitation, c'est-à-dire en passant de 2.7% à 3.7% ainsi que sur les autres taux, nous pourrions dégager environ 213 000 € de recettes fiscales supplémentaires, soit environ 45 €/50 € d'augmentation par foyer.

Philippe GEORGES : Cela fait presque 40% d'augmentation.

Jean Claude LESCOT : Dans l'idéal, si on augmente, il faudrait apporter une baisse dans les communes. Si aujourd'hui, on perçoit 244 000 € de FPIC, cela veut dire qu'en termes de taxation la CCA est relativement basse. C'est la moitié de nos recettes fiscales. Ma réflexion, c'est de dire on a voulu, et on a fait des pieds et des mains, pour rester entre nous, ce n'est pas pour rester les deux pieds dans le même sabot.

Et je pense que c'est dans les années qui viennent, toutes proches et donc à moyen terme qu'il faut faire quelque chose. On sait tous, sans se le dire, que dans quelques années la CCA n'existera plus. On le sent tous. A aujourd'hui, si nous étions obligés d'aller dans une autre communauté de communes, si on ne fait rien on aura toujours rien si on disparaît, par contre si on fait quelque chose ce sera toujours ça de gagné.

Philippe GEORGES : Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire mais qu'il faut faire des choix. Et une fois qu'ils sont validés après juste thésauriser pour avoir de l'argent au cas où, je ne suis pas trop pour. Je voudrais que globalement, s'il y a une augmentation des impôts de la communauté de communes et si demain il y a besoin d'en avoir une deuxième, qu'on puisse finir par trouver les moyens de baisser les impôts chez nous.

Mahfoud AOMAR : Il y en a déjà un qui est à la portée de chaque commune. C'est la part du FPIC reversée aux communes. On pourrait la compter et baisser les impôts d'autant. L'idée, dans l'état actuel des finances de nos communes, je suis pour que le FPIC reste aux communes et qu'éventuellement s'il y avait une augmentation que cette augmentation reste à la CCA et que l'on garde 10% de ce qui est reversé aux communes.

Jean-Marie VALNET : On n'a pas parlé de la problématique des fonds de concours. Il faudrait définir la politique en la matière.

11. EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL

Mahfoud AOMAR : Il me semble important, primordial d'embaucher un directeur des services pour pallier aux choses suivantes :

On rentre dans une perspective avec la Région où il va y avoir un lien direct pour le développement économique. C'est-à-dire qu'il faut une présence à la région pour créer des contacts.

Nous avons besoin de cette personne pour être un lien avec le PETR. Les réunions sont nombreuses et la plupart des communautés de communes envoient un responsable des services ou un secrétaire général pour représenter et défendre les idées de la communauté de communes.

En réunion des présidents d'intercommunalités, nous avons listé les dossiers au niveau économique, culture, ainsi que la musique puisque le conseil départemental a pour objectif de refile tout le bébé aux intercommunalités et il faut qu'on se défende là-dessus. A titre personnel, il n'est pas normal que le conservatoire d'Auxerre qui a un rayonnement départemental soit uniquement financé par une commune.

Donc il est indispensable que l'on puisse envoyer un responsable des services qui représente la communauté de communes de l'Aillantais. Vous comprenez bien que je ne peux pas faire toutes les réunions, être à la Région et au PETR.

Il y a encore un élément qui me semble très important, c'est le monde économique. J'ai une connaissance du monde économique, mais il y a des dossiers très techniques. Je n'ai pas les connaissances juridiques, techniques et administratives.

Il faut que la communauté de communes grandisse. Il faut qu'on aille de l'avant là-dessus.

En augmentant d'un point nos impôts et une recette supplémentaire de 213 000 € environ, il resterait environ 90 000 €/an pour financer l'économie, le tourisme, notre PLUi même si c'est sur une courte durée, et qui permettrait de financer l'aide aux communes.

Gérard CHAT : Cela fait un moment que les impôts à la CCA n'ont pas augmenté. Ce n'est pas outrageux de les augmenter aujourd'hui.

Philippe GEORGES : On n'y coupera pas, il faudra augmenter. Après la question : jusqu'où faut-il aller sans avoir la folie des grandeurs et vouloir faire comme les grandes communautés de communes ? On ne peut pas comparer, dès lors qu'il y a des villes, les DGF sont bien supérieures à celles de nos communes.

Alexis CHEVIGNY : Mahfoud, je voudrais revenir sur ta proposition de recrutement. Je suis comme toi, issu du monde privé, j'ai des entreprises, j'ai également eu l'occasion de faire partie de grosses entreprises et il arrive à un moment donné où il faut être représentatif, bien que tu le sois et les vice-présidents également. Vous avez tous des activités parallèles. Personnellement je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait ce genre d'embauche au sein de la communauté de communes.

Il n'est pas normal que notre président ait un emploi du temps surchargé, nous avons eu l'occasion d'en discuter tous les deux, et peut être même au détriment de son activité personnelle.

Mahfoud AOMAR : Objectivement, c'est au détriment de mon activité personnelle et de ma commune.

Je voudrais anticiper car je vois comment les autres communautés de communes s'organisent. Je ne me compare pas par rapport à Auxerre ou Sens. Je vais vous donner un exemple : à la communauté de communes du Migennois, (c'est 3000 habitants de plus que nous) ils ont une DGS embauchée il y a trois ans. Ils viennent d'embaucher une responsable pour ne s'occuper que de l'économie. Ils ont un circuit qui est un peu différent parce qu'ils sont urbains, il y a quelques friches etc. Joigny aussi a eu pendant quelques temps quelqu'un qui ne s'occupait que d'économie.

Patrick DUMEZ : On est en train de dire qu'il va falloir augmenter la fiscalité. Je pense que ce qui est important, c'est de parler du projet parce que là on a bien compris, il y a des compétences qui vont devenir obligatoires et qui nécessiteront d'être accompagnées.

Quand tu compares l'économie par rapport au Migennois et de leur création d'un poste, on est en périurbain sur Migennes, on ne peut pas le comparer avec l'Aillantais. Donc cette politique là sur l'économie, elle ne se pose pas dans l'Aillantais, la problématique est différente. Et c'est pour cela que ta démonstration est confuse.

On sait qu'il va y avoir des augmentations inévitables. Par contre derrière cela, le projet de l'Aillantais, pardonne-moi mais je ne le comprends toujours pas.

Mahfoud AOMAR : Je vais te répondre assez facilement avec des chiffres 2015 qui ne sont pas les miens mais ceux de la CCI. En 2015, la part de marché du commerce traditionnel dans l'Yonne est à 18.9% et à 19.9% dans la CCA.

Dans la grande distribution, les parts de marché sont à 52% dans l'Yonne, à 50.5% dans l'Aillantais.

Les grandes surfaces spécialisées non alimentaires : 19.2% pour l'Yonne, 19.5% pour la CCA.

Dans la vente à distance : 2.8% pour l'Yonne, 4% pour la CCA.

Je ne voudrais pas tout résumer à l'approche économique mais c'est pour dire que l'économie dans l'Aillantais n'est pas moins importante qu'ailleurs. Ce n'est pas la même forme tout simplement. Donc tu vois que je ne suis pas confus dans mes explications et dans ma direction.

On ne peut pas le faire de la même façon que dans l'Auxerrois ou le Migennois. Je ne pense pas que c'est en créant des zones industrielles que l'on va attirer des entreprises. Par contre, je crois que c'est important que ceux qui veulent créer de la petite entreprise puissent avoir un relais avec un interlocuteur à la CCA qui puisse les aiguiller.

On prend une décision de principe rapidement pour que la commission des finances puisse travailler. Sur le principe d'une augmentation d'un point sur chaque taux d'imposition ?

David SEVIN : Attention, il y a des liens entre les taux, on ne pas parler d'augmenter d'un point, cela va représenter un pourcentage et c'est ce pourcentage qu'il faudra appliquer sur chaque taux.

Mahfoud AOMAR : L'idée, c'est d'être à 213 000 € de recettes supplémentaires. Après la commission des finances calculera les taux respectifs avec la perception.

Jean Claude LESCOT : Pour la taxe d'habitation, si on passait à un point, on passerait de 282 000 € en arrondissant à 386 000 €, le foncier bâti de 170 000 € à 246 000 €, le non bâti de 49 000 € à 57 000 €, la CFE de 63 000 € à 88 000 €. On passerait donc de 566 000 € de recettes fiscales à 779 000 €, soit 213 000 € de mieux.

Philippe GEORGES : La question est donc de savoir si on augmente la fiscalité pour avoir 210 000 € de recettes supplémentaires en sachant que nos besoins minimums sont de 65 000 €, plus le nouveau poste, donc dit autrement la fiscalité augmente d'environ 50%. A ce moment-là poussons la réflexion encore un peu plus loin, combien en 2017, combien en 2018 ? On le fait une fois ? On ne le fait pas deux fois ? Enfin une perspective s'il vous plaît ?

Mahfoud AOMAR : Pour moi, on n'aurait pas à augmenter avant le prochain mandat, avec une condition si le FPIC augmente que l'augmentation soit gardée par la CCA. L'idée c'est d'avoir ces 213 000 € supplémentaires.

Le président propose une augmentation d'un point pour obtenir environ 213 000 € de ressources et voir avec le percepteur la possible ventilation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte cette position de principe.

Concernant la création d'un poste d'attaché territorial,

Le conseil communautaire, à la majorité, 4 abstentions (TISSIER Jean-Pierre, HOUZE Yann, GEORGES Philippe avec pouvoir de Micheline VEILLARD) et une voix contre (Patrick DUMEZ), adopte la création d'un poste d'attaché territorial.

11. DOSSIER VYP : CONVENTION

Alain THIERY : VYP nous a adressé une convention d'occupation du territoire qui est à signer par le président de la CCA.

A ce jour, 10 communes participent et seront visitées courant mars. Les autres communes auront un an pour rejoindre le système. Un rétro planning a déjà été élaboré par la CCA.

Dans les prochaines semaines, une date sera donnée aux 10 communes participantes pour que chacune soit représentée avec leurs programmes festifs afin d'organiser l'impression des planimètres et des kakémonos.

C'est un contrat de huit ans. VYP gère l'entretien et à l'issue des huit ans pour ceux qui auront le matériel, il leur sera laissé.

Donc rien n'a changé par rapport à ce qui a été dit. Toujours le principe de 4 parutions offertes par an pour les planimètres (face commerciale + face communale) ainsi que 4 parutions offertes par an à chaque commune. On reste aussi sur les chiffres donnés la dernière fois, étant rappelé que les planimètres doivent être à proximité d'une source lumineuse c'est-à-dire au pied d'une source électrique.

Il serait intéressant dans chaque commune de prévoir une délibération autorisant le maire à signer les documents nécessaires à l'installation. J'ai vu que Poilly l'avait fait, Saint-Maurice Thizouaille aussi. Nous avons une délibération type et nous pouvons vous la transférer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **Approuve la convention proposée d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place de mobilier urbain avec la société VYP d'Epinay sous Sénart,**
- **Autorise le président à signer cette convention ainsi que tous documents qui pourraient s'y rapporter.**

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

- **Valises PPMS**

Alain THIERY : Le Ministère de l'Éducation a procédé à la mise à jour des consignes de sécurité dans les établissements scolaires et la mallette fait partie des équipements obligatoires. Elles doivent être conformes à la circulaire du 25/11/2015.

Il en existe deux versions, une pour 30 personnes, une pour 50 personnes. Pour celle de 30 personnes, il y a quelques compléments à ajouter. Pour les 50 personnes tout est inclus.

Il faut une valise par groupe scolaire. J'ai sollicité 4 sociétés qui proposent des prix unitaires pour 30 personnes, des tarifs unitaires pour 50 personnes, ainsi que des tarifs pour 10, 20 valises.

J'ai donc joint au document que je vais vous remettre un bon de commande type à compléter si vous le souhaitez et à me retourner par mail avant le 17 mars. Ensuite je verrai si nous sommes dans la tranche des 10 ou des 20. Vous aurez chacun une facture directe à votre commune, livraison franco faite à la CCA sous un délai de 3 semaines.

Un fournisseur ne fait que pour 50 personnes et 3 sociétés font pour 30 personnes avec des prix oscillant entre 67.75 €, 75.10 € (64.50 €/unité si lot de 10 valises), 109.90 € (93.42 €/unité si lot de 10).

Ces valises PPMS rigides peuvent vous être utiles au titre des valises de secours classiques.

Si vous êtes intéressés manifestez-vous avant le 17 mars.

- **Groupement de commandes pour travaux de voirie**

David SEVIN : Nous avons envoyé un mail aux communes pour un groupement de commandes pour des travaux de voirie. Nous avons eu peu de réponses, je vous invite à nous faire connaître votre position favorable ou défavorable. L'idée est de faire ce groupement avec l'ADT (Agence Technique Départementale) qui nous épaulera et qui passera dans chaque commune pour évaluer les besoins en établissant un bilan sur plusieurs années. Elle s'occupera d'écrire le cahier des charges et de lancer l'appel d'offres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance,
Evelyne MAURY

Le président de la CCA,
Mahfoud AOMAR

